

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 899 promulguant à la Côte française des Somalis les décrets et arrêté ministériel ci-après :

n° 899

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 septembre 1937

Numéro JO
n° 490 du 30/09/1937

Date du numéro
30 septembre 1937

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur

Vul l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Sont promulgués à la Côte française des Somalis : 1° Le décret du 12 août 19337 portant promulgation du projet de convention concernant le travail forcé ou obligatoire adopté par la Conférence internationale du travail dans sa quatorzième session tenue à Genève du 10 au 28 juin 1930 (voir Journal officiel de la République française du 19 avril 1937, pages 9346 et suivantes) ; 2° Le décret du 15 août 1937 portant ex-tension aux colonies des dispositions de la loi du 26 novembre 1936 complétant l'article 192 du Code d'instruction criminelle ; 3° L'arrêté ministériel du 30 juillet 1937 modifiant les clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux publics des colonies. Art. 2. — Le présent arrêté sera publié et enregistré au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaire.

PIERRE-ALYPE.